

Le Canada peut contribuer à sauvegarder la vie sur la terre. Nous pouvons lancer une nouvelle ère. L'intérêt pour la nature est une des caractéristiques des Canadiens. La nature, la planète, l'être humain doivent pouvoir survivre. Si nous ratifions la Convention sans tarder et si nous prenons les mesures qui s'imposent rapidement, nous pouvons espérer continuer de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'environnement³⁵.

Le Comité a été heureux de voir que la Convention a été ratifiée le 4 décembre 1992 et espère que le Canada continuera de travailler à la réalisation des objectifs prévus par celle-ci, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Comme l'a déclaré au Comité Walter Reid, du *World Resources Institute* de Washington, D.C. : «La Convention constitue un premier pas important vers une action internationale concertée, mais elle tombe en deçà de ce qui aurait pu être réalisé et de ce qu'il aurait fallu réaliser³⁶.»

VERS UNE STRATÉGIE NATIONALE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

A. Ressources documentaires

Le développement durable passe par la protection des écosystèmes et des espèces qui y vivent. Il est évident que les pays industriels se doivent de régler leurs propres crises environnementales. Une coopération internationale sans précédent est aussi essentielle puisque la plupart des ressources biologiques mondiales, et ceux qui en dépendent, se trouvent dans des pays tropicaux en voie de développement. Les témoins entendus par le Comité ont proposé diverses mesures que le Canada pourrait prendre pour faciliter cette coopération.

Dans son témoignage, Don McAllister a appuyé l'établissement d'un Centre canadien de la diversité biologique. Il a ainsi déclaré que les ressources fédérales dans le domaine de la recherche sur la diversité biologique devraient être regroupées aux fins de rentabilité, sous un même toit plutôt que d'être dispersées entre plusieurs ministères comme c'est actuellement le cas. Ce ministère ou cet institut central pourrait répondre aux besoins du gouvernement et de l'industrie en matière de conservation, de gestion des ressources et de biotechnologie. Il se concentrerait sur la recherche, sur les inventaires biologiques et sur la communication du savoir en matière de biosystématique et de biodiversité, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Comité reconnaît la complexité de la diversité biologique. Cette situation oblige tous les paliers de gouvernement, toutes les institutions et tous les intervenants à communiquer entre eux et à se constituer un réseau.

Recommandation n° 5

Le Comité reconnaît qu'il est important que le Canada structure ses ressources et son expertise scientifiques afin de pouvoir remplir le mieux et le plus efficacement possible ses engagements internationaux dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada envisage de regrouper les organismes et professionnels oeuvrant dans le domaine de la biodiversité au sein des divers ministères fédéraux afin de garantir une collaboration et un «maillage» efficaces.

Les témoins s'entendaient pour dire que la rareté des données de base constituait un obstacle à surmonter pour pouvoir mesurer les incidences sur la biodiversité : personne ne sait combien d'espèces vivent au Canada ou ailleurs. Aucun pays au monde ne dispose d'un embryon

³⁵ Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'environnement, fascicule n° 47, le 23 novembre 1992, p. 12

³⁶ *Ibid.*, p. 60.